

STATIONNEMENTS RÉSERVÉS

Un comité de personnes handicapées réclame des améliorations

LOUISE PLANTE

Trois-Rivières

Le Comité de concertation pour personnes handicapées du Trois-Rivières métropolitain qui regroupe une vingtaine d'organismes et associations, réclame des améliorations en ce qui concerne les stationnements du centre-ville réservés aux personnes handicapées dont le véhicule est muni d'une vignette.

On se souviendra qu'en août 2002, le conseil municipal avait décidé de rendre gratuit les stationnements réservés aux personnes handicapées, ce qui mettait fin aux nombreux problèmes de manipulation d'argent dans les parcomètres et aux pénibles va-et-vient.

Malheureusement, à la suite du comportement abusif d'une personne détentrice d'une vignette qui utilisait à journée longue un stationnement pour son usage personnel dans le centre-ville, le comité de circulation, qui avait reçu des lettres de plainte à ce sujet, décida avec le conseil dès novembre 2002 de limiter le stationnement réservé à 120 minutes.

Mme Judith Bastien, présidente du Comité de concertation pour personnes handicapées, dit comprendre le principe qui a motivé cette décision mais d'un autre côté, aurait aimé que son association soit consultée. «Nous aurions préféré 180 minutes, soit trois heures, ce qui permet d'assister à une réunion et de dîner en ville. En limitant à 120 minutes, c'est pire que de nous obliger à revenir remettre de l'argent dans un parcomètre, puisqu'il faut déplacer notre véhicule!»

Plusieurs organismes avaient d'ailleurs fait parvenir une lettre au comité de circulation exprimant leur désaccord avec le délai de 120 minutes rattaché aux stationnements réservés dans le centre-ville et réclamant eux aussi 180 minutes.

Dans une lettre, M. Guy Plamondon, technicien en circulation aux services techniques des travaux publics de la Ville, suggérait aux personnes handicapées d'utiliser le stationnement de la rue Badeaux, l'autogare ou le stationnement du parc portuaire, lorsqu'elles prévoient dépasser le temps alloué pour l'utilisation des stationnements réservés sur rue, soit 120 minutes.

«Nous avons analysé cette possibilité, raconte Mme Bastien, en visitant le stationnement de la rue Badeaux ainsi que ceux de l'autogare et du parc portuaire.»

Constat: le nombre de stationnements réservés ne répond pas au Code national du bâtiment (1%), la largeur des places réservées ne répond pas toujours à la norme de 12 pieds et 9 pouces, les horodateurs ne sont pas conformes pour permettre à un fauteuil roulant de tourner sans difficulté, il y a même des pentes quand ce n'est pas un dos d'âne juste en face de l'horodateur, (comme au Parc portuaire) et, dans la plupart des cas, ce dernier est trop élevé pour une personne en fauteuil roulant. Comme il n'y a aucun préposé dans les stationnements, sauf lors d'événements spéciaux, il est impossible pour les personnes handicapées de payer leur stationnement.



PHOTO: STÉPHANE LESSARD

Mme Judith Bastien, présidente du Comité de concertation pour personnes handicapées du Trois-Rivières métropolitain.

Pour cette raison, le comité aimerait rencontrer le conseil pour en discuter et pour proposer qu'on les consulte à l'avenir avant de prendre une décision les concernant. Un dossier complet de la problématique a d'ailleurs été acheminé à tous les conseillers.

«Seule Mme Sylvie Tardif nous a répondu», note Mme Bastien qui n'a

pas l'intention d'en rester là. Elle se rendra lundi au conseil municipal, entendre de vive voix les conseillers à ce sujet.

Pour sa part, M. Denis Beaulieu, nouveau président du comité de circulation, a confié ne pas avoir eu le temps de se familiariser avec ce dossier mais qu'il serait prêt pour la prochaine rencontre du conseil. ●